

SOMMET DES CHEFS D'ETAT D'AFRIQUE CENTRALE SUR LA CONSERVATION ET LA GESTION DURABLE DES FORETS TROPICALES

1.1 DECLARATION DE YAOUNDE

17 mars 1999

Sur invitation de Son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun ;

Son Excellence Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du CONGO, représenté par Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière, Chargé de la Pêche et des Ressources Halieutiques ;

Son Excellence El HADJ OMAR BONGO, Président de la République GABONAISE, représenté par Monsieur DIDJOB DIVUNGI DI NDINGE, Vice Président de la République ;

Son Excellence Teodoro OBIANG NGUEMA MBAZOGO, Président de la République de GUINEE EQUATORIALE ;

Son Excellence Ange Félix PATASSE, Président de la République CENTRAFRICAINE ;

Son Excellence IDRIS DEBY, Président de la République du TCHAD ;

Son Altesse Royale le Prince PHILIP, Duc d'EDINBOURG, invité d'honneur du Sommet ;

Se sont réunis à Yaoundé le 17 mars 1999 à l'effet d'examiner les problèmes liés à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

Ainsi :

- Soucieux de la nécessité de conserver et de gérer durablement leurs écosystèmes forestiers qui sont à la fois une richesse naturelle importante pour les générations présentes et à venir, et une richesse écologique universelle ;
- Rappelant les efforts réalisés par chacun des Etats et la nécessité de conserver ces acquis importants aux plans social, économique, et écologique ;
- Convaincus que la gestion durable des ressources forestières peut contribuer de façon significative au développement économique, social et culturel des Etats de la sous-région ;
- Désireux de conjuguer leurs efforts pour promouvoir l'utilisation rationnelle et l'aménagement durable des ressources forestières, en conservant toute la biodiversité ;
- Conscients de l'importance de l'implication des populations et des opérateurs économiques dans le processus de gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- Persuadés du rôle important de la coopération sous-régionale et internationale en matière de gestion des écosystèmes forestiers et de la lutte contre la désertification dans la ligne des engagements internationaux souscrits par la communauté internationale ;
- Conscients du rôle souverain de l'Etat dans l'élaboration et l'application des lois et règlements permettant une gestion durable des ressources naturelles.

1. Les Chefs d'Etat proclament :

- Leur attachement au principe de conservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

- Le droit de leurs peuples à compter sur les ressources forestières pour soutenir leurs efforts de développement économique et social.
- Leur adhésion déjà ancienne à la nécessité de concilier les impératifs de développement économique et social avec la conservation de la diversité biologique dans le cadre d'une coopération sous-régionale et internationale bien comprise.
- Leur intérêt à la mise en place par la communauté internationale, aujourd'hui très consciente du rôle écologique des forêts à créer un mécanisme international destiné au financement d'un fonds fiduciaire pour soutenir de manière durable les pays de la sous-région dans leurs efforts d'aménagement, de conservation et de recherche sur les écosystèmes forestiers.
- Leur soutien et leur solidarité avec les pays sahéliens de l'Afrique Centrale dans leur lutte contre l'avancée du désert.

Ils s'engagent à :

- Accélérer le processus de création des aires protégées transfrontalières entre les pays de l'Afrique Centrale et inviter les pays voisins à s'intégrer dans ce processus, tout en renforçant la gestion durable des aires protégées existantes ;
- Développer une fiscalité forestière adéquate, et des mesures d'accompagnement nécessaires à sa mise en œuvre pour soutenir de manière pérenne les efforts de conservation, d'aménagement durable et de recherche sur les écosystèmes forestiers ;
- Adopter des politiques nationales harmonisées en matière de forêts et accélérer la mise en place des instruments d'aménagement, notamment des systèmes de certification harmonisés, reconnus internationalement, agréés par les Etats de l'Afrique Centrale et développer les ressources humaines pour leur mise en œuvre ;
- Renforcer les actions visant à accroître la participation rapide des populations rurales dans la planification et la gestion durable des écosystèmes et réserver des espaces suffisants pour leur développement socio-économique ;
- Veiller à une plus grande implication des opérateurs économiques dans le processus de gestion durable et de conservation des écosystèmes forestiers ;
- Prendre des mesures pour concilier des actions en faveur des écosystèmes forestiers avec celles des autres programmes sectoriels, notamment le reboisement, les transports et l'agriculture ;
- Mettre en place des actions concertées en vue d'enrayer le grand braconnage et toute autre exploitation non durable dans la sous-région en y associant toutes les parties prenantes notamment, les opérateurs économiques et les populations ;
- Promouvoir et accélérer le processus d'industrialisation du secteur et développer des mécanismes adéquats de financement du secteur privé, en vue de maximiser la valeur ajoutée et de créer des emplois nouveaux et valorisants, tout en veillant à l'utilisation durable des ressources forestières ;
- Promouvoir des forums nationaux et sous-régionaux d'échange d'expériences, favoriser la formation des réseaux liant les institutions pertinentes de recherche et de développement forestier et renforcer la coordination ainsi que la coopération entre toutes les organisations nationales et internationales impliquées dans les actions et fa réflexion sur ("utilisation durable et la conservation des ressources biologiques et des écosystèmes forestiers ;

- Mettre en place dans chaque Etat, des mécanismes durables de financement du développement du secteur forestier à partir des revenus générés par l'activité forestière et la coopération internationale
- Organiser d'autres sommets consacrés à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- Enfin, les Chefs d'Etat donnent mandat à leurs Ministres en charge de la gestion et de la conservation des écosystèmes forestiers de redynamiser l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique Centrale (OCFSA), notamment par le transfert de son siège en République du Cameroun, de coordonner et de veillera la mise en œuvre des résolutions issues du présent sommet.

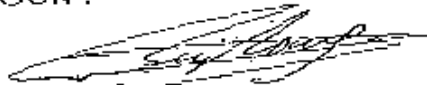
Ils remercient

Son Excellence, Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, pour l'accueil chaleureux et fraternel, les commodités mises a leur disposition pendant leur séjour et pour la bonne tenue des travaux du premier sommet des Chefs d'Etat de l'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales.

Fait à Yaoundé, le 17 Mars 1999

Ont signé

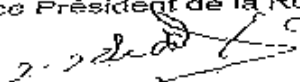
Son Excellence Paul BIYA, Président de la REPUBLIQUE DU CAMEROUN ;



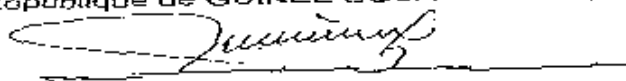
- Son Excellence Denis SASSOU NGUËSSO, Président de la REPUBLIQUE DU CONGO, représenté par Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière, chargé de la Pêche et des Ressources Halieutiques.



- Son Excellence ETIADJ OMAR BONGO, Président de la REPUBLIQUE GABONAISE, représenté par Monsieur DIDJOB DIVUNGUI DI NDINGE, Vice Président de la République ;



- Son Excellence Teodoro OBIANG NGUEMA MBAZOGO, Président de la République de GUINEE EQUATORIALE ;



- Son Excellence Ange Félix PATASSE, Président de la République Centrafricaine ;



- Son Excellence IDRIS DEBY, Président de la République du TCHAD.

